

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 26 mai 2020 à 19h00 à la salle polyvalente

**Etaient présents :** Bernard BEAUDET – Jean-Luc CHAPLOT – Eric CHARLE – Michel CHARLEMAGNE – Valérie GANDILLIET – Cindy GUIZOUARN - François GUIZOUARN – Hervé LOMBARD – Laurent MASSON – Philippe PERRIGOT – Sébastien PICOTIN – Jean-Claude POTAGE – Caroline PUYDEBOIS - Christine SAVOURAT – Fabrice SERRE

**Secrétaire de séance :** Sébastien PICOTIN

**Assesseurs :** Bernard BEAUDET – Sébastien PICOTIN

**Date de la Convocation :** 18/05/2020

---

### SEANCE A HUIS CLOS :

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,

Vu l'ordonnance n° 2020-413 du 8 avril 2020 visant à assurer la continuité de l'exercice des fonctions exécutives locales durant l'état d'urgence sanitaire,

Vu l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de Covid-19, chapitre IV, dispositions dérogeant au Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article 10,

Vu la notice explicative de l'ordonnance du 13 mai 2020 de la Direction Générale des Collectivités Locales, notamment le paragraphe 1.3,

Vu la circulaire du Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales du 15 mai 2020 relative à l'installation de l'organe délibérant des communes et des établissements de coopération intercommunale à fiscalité propre à la suite des élections du 15 mars 2020, notamment le paragraphe V,

Considérant l'Avis du Conseil Scientifique Covid-19 transmis aux autorités nationales le 8 mai 2020 relatif à la réunion d'installation des conseils municipaux et des établissements publics de coopération intercommunale,

Considérant qu'une séance ouverte à la presse et/ou aux habitants de la commune rendrait très difficile le respect des gestes barrières et des distances minimales dans l'assistance,

Considérant que le critère d'occupation est fixé à 4 m<sup>2</sup> minimum par personne présente dans le lieu fermé, ce qui permet de respecter la distanciation physique minimale de un mètre de part et d'autre de chaque personne,

Considérant que le Conseil Scientifique considère que le critère précité doit s'appliquer lors de la réunion d'installation des conseils municipaux,

Considérant que certains conseillers municipaux sont des personnes à risque en raison de leur âge ou de leur état de santé,

Considérant la demande de trois élus pour que la réunion de ce jour soit à huis clos ainsi que les séances ordinaires du conseil municipal pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire,

Comme l'autorise le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2121-18,

Compte tenu de la situation exceptionnelle liée au Covid-19, que le public ne peut être accueilli et que la transmission en direct des débats ne peut-être techniquement réalisée, la tenue de la séance est faite à huis clos. Suite à un vote à mains levées, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité (15 voix pour) la tenue de la séance à huis clos et également les séances ordinaires du conseil municipal pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire.

## **I – ELECTION DU MAIRE et DES ADJOINTS**

- **Candidat Maire** : Jean-Luc CHAPLOT – Eric CHARLE  
Après vote à bulletin secret :  
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15  
Bulletins blancs & nuls : 0  
Suffrages exprimés : 15  
Majorité absolue : 8  
Suffrages obtenus :  
Jean-Luc CHAPLOT : 14  
Eric CHARLE : 1  
**M. Jean-Luc CHAPLOT est élu Maire** à la majorité absolue, prend place et préside la séance.
  
- **Création des postes d'Adjoints** :  
Après vote et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de porter le nombre des Adjoints à 4.
  
- **Election du premier Adjoint** :  
Candidat 1<sup>er</sup> Adjoint : Jean-Claude POTAGE  
Après vote à bulletin secret :  
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15  
Bulletins blancs : 2  
Suffrages exprimés : 13  
Majorité absolue : 7  
**M. Jean-Claude POTAGE est élu 1<sup>er</sup> Adjoint** à la majorité absolue.
  
- **Election du second Adjoint** :  
Candidat 2<sup>ème</sup> Adjoint : Bernard BEAUDET  
Après vote à bulletin secret :  
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15  
Bulletin blanc : 1  
Suffrages exprimés : 14  
Majorité absolue : 8  
**M. Bernard BEAUDET est élu 2<sup>ème</sup> Adjoint** à la majorité absolue.
  
- **Election du troisième Adjoint** :  
Candidat 3<sup>ème</sup> Adjoint : Valérie GANDILLIET - François GUIZOUARN  
Après vote à bulletin secret :  
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Bulletins blancs & nuls : 0

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Suffrages obtenus :

Valérie GANDILLIET : 6

François GUZOUARN : 9

**M. François GUIZOUARN est élu 3<sup>ème</sup> Adjoint à la majorité absolue.**

➤ **Élection du quatrième Adjoint :**

Candidat 4<sup>ème</sup> Adjoint : Michel CHARLEMAGNE – Laurent MASSON – Philippe PERRIGOT.

Après vote à bulletin secret :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Bulletin blanc : 1

Suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Suffrages obtenus :

Michel CHARLEMAGNE : 1

Laurent MASSON : 11

Philippe PERRIGOT : 2

**M. Laurent MASSON est élu 4<sup>ème</sup> Adjoint à la majorité absolue.**

## **II – INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123.20 à L 2123-24, l'indemnité du Maire sera portée à 40.3 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (base de l'indice 1027) et l'indemnité des Adjointes à 10.7 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (base de l'indice 1027).

## **III – ELECTION DES MEMBRES ELUS DU CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)**

- **Président** : Jean-Luc CHAPLOT  
**Membres élus** : Michel CHARLEMAGNE – Philippe PERRIGOT – Cindy GUIZOUARN – Valérie GANDILLIET

## **IV – ELECTION DES DELEGUES DES COMMISSIONS ET DES SYNDICATS**

### **COMMUNAUTE DE COMMUNES : Conseillers communautaires**

2 Titulaires : M. Jean-Luc CHAPLOT – M. Jean-Claude POTAGE

### **SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DES BASSINS VERSANTS BASSEE VOULZIE**

#### **AUXENCE**

Titulaire : Laurent MASSON

Suppléant : François GUIZOUARN

### **SYNDICAT D'ELECTRIFICATION : SDESM 77**

2 Titulaires : Hervé LOMBARD – Mme Valérie GANDILLIET

Suppléant : Jean-Claude POTAGE

**SIRMOTOM**

Titulaire : Philippe PERRIGOT

Suppléant : Fabrice SERRÉ

**COMITE DE JUMELAGE**

Titulaire : Christine SAVOURAT

Suppléant : Jean-Luc CHAPLOT

**BARRAGE DES GRANDS LACS DE SEINE**

Titulaire : Christine SAVOURAT

Suppléant : Laurent MASSON

**MEMBRES S2E77 SYNDICAT DE L'EAU DE L'EST SEINE ET MARNAIS :**

Titulaire : Jean-Luc CHAPLOT

Suppléant : François GUIZOUARN

**MEMBRES DU CNAS (Comité National d'Action Social pour le personnel communal) :**

Délégué local élu : Jean-Claude POTAGE

Délégué local Agent : Corine PRIEUR

Correspondant local des Agents : Corine PRIEUR

**COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES & CONSEIL D'ECOLE :**

Président : Jean-Luc CHAPLOT

Membres : Laurent MASSON – Caroline PUYDEBOIS – Sébastien PICOTIN – Cindy

GUIZOUARN – Bernard BEAUDET

**COMMISSION DES TRAVAUX/ CADRE DE VIE**

Président : Jean-Luc CHAPLOT

Membres : François GUIZOUARN – Fabrice SERRE – Eric CHARLE - Jean-Claude POTAGE

Michel CHARLEMAGNE – Philippe PERRIGOT – Bernard BEAUDET

**COMMISSION DES FINANCES**

Président : Jean-Luc CHAPLOT

Membres : Jean-Claude POTAGE – François GUIZOUARN – Eric CHARLE – Bernard

BEAUDET - Laurent MASSON – Michel CHARLEMAGNE

**COMMISSION COMMUNICATION :**

Président : Jean-Luc CHAPLOT

Membres : Laurent MASSON – Christine SAVOURAT - Caroline PUYDEBOIS – Sébastien

PICOTIN – Cindy GUIZOUARN – Bernard BEAUDET

**COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (marchés formalisés)**

Président : Jean-Luc CHAPLOT

Membres titulaires : Jean-Claude POTAGE - Bernard BEAUDET - Fabrice SERRÉ

Membres suppléants : François GUIZOUARN – Eric CHARLE – Michel CHARLEMAGNE

**COMMISSION MAPA (Marchés à procédure adaptée non formalisés)**

Président : M. Jean-Luc CHAPLOT

Membres titulaires : Jean-Claude POTAGE - Bernard BEAUDET – Philippe PERRIGOT

Membres suppléants : Fabrice SERRÉ - François GUIZOUARN – Eric CHARLE

### **COMMISSION DE CONTROLE ELECTORAL :**

La commission est chargée de contrôler dans chaque commune des inscriptions et des radiations sur la liste électorale, statue sur les recours administratifs et s'assure de la régularité. Cette commission est composée (art. L.19) d'un Conseiller municipal, d'un délégué de l'administration désigné par le Préfet et d'un délégué désigné par le président du tribunal judiciaire.

Désignation d'un délégué titulaire élu : Caroline PUYDEBOIS

Délégué suppléant élu : Cindy GUIZOUARN

### **V – DELEGATIONS**

- **Délégations de pouvoirs et de signature consenties au Maire** par le Conseil municipal, Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales : 29 délégations.
- **Délégation des marchés publics sans formalité préalable « MAPA » consentie au Maire**  
Article L 2122-22 4° du C.G.C.T, pour la préparation, la passation, l'exécution, toutes décisions concernant les marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée (marchés non formalisés), sur le budget principal et le budget de l'assainissement.
- **Délégations aux Adjoint** : En application de l'article L 2122-18 du C.G.C.T, délégations de fonctions du Maire aux Adjoint :
  - => M. Jean-Claude POTAGE est nommé 1<sup>ère</sup> Adjoint dans le domaine des finances et marchés publics.
  - => M. Bernard BEAUDET est nommé 2<sup>ème</sup> Adjoint dans le domaine des affaires générales.
  - => M. François GUIZOUARN est nommé 3<sup>ème</sup> Adjoint dans le domaine des travaux, cadre de vie.
  - => M. Laurent MASSON est nommé 4<sup>ème</sup> Adjoint dans le domaine de la communication et des affaires scolaires.
- **Délégations à la Secrétaire de Mairie, Corine PRIEUR, pour :**
  - ⇒ Délivrance toutes copies, extraits d'état civil, rédaction transcription et mentions en marge de tous les actes d'état civil, signature des bulletins INSEE, audition des mariages. Décharge au préposé de l'administration des Postes lors de la remise des lettres ordinaires et recommandées... Certification des pièces et documents, dépôt de candidature et d'offres pour les marchés publics. Légalisation de signature (article L 2122-30 du C.G.C.T).
  - ⇒ Délégation comptable : signature des documents administratifs à l'engagement des dépenses communales jusqu'à 7 500.00 €, la signature des factures attestant du service fait, la signature des bordereaux des titres et des mandats émis par la Commune, la signature des actes transmis au contrôle de légalité, à compter de la date du présent acte.

### **VI – AUTRES DELIBERATIONS**

#### **RESPONSABLES SALLE POLYVALENTE :**

Michel CHARLEMAGNE – Philippe PERRIGOT

#### **REGISSEURS CANTINE & SALLE POLYVALENTE :**

Titulaire : Corine PRIEUR

Suppléant : Arnaud DECOUCHANT

**CORRESPONDANT DEFENSE : M. Philippe PERRIGOT**

« Créée en 2001, par le ministère délégué aux Anciens combattants, la fonction de correspondant défense a vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense. Le rôle du correspondant défense est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense. »

En tant qu'élu local, il peut en effet mener des actions de proximité efficaces. Au sein de chaque conseil municipal, est désigné un interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires du département et de la région sur les questions de défense. Les correspondants défense remplissent une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Ils sont les acteurs de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région.

**TAUX DES TAXES FISCALES LOCALES :**

		<b>EN 2019</b>	<b>EN 2020</b>
Taxe d'Habitation	:	13.99 %	13.99 %
Taxe sur le Foncier Bâti	:	13.48 %	13.48 %
Taxe sur le Foncier Non Bâti	:	33.32 %	33.32 %
CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) :		19.25 %	19.25 %

L'ensemble des taxes est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés par le Conseil municipal.

**REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC :**

Vu l'article R. 2333-105 du CGCT relatif à la redevance d'occupation du domaine public d'électricité pour ENEDIS,

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

DECIDE : de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public (recette communale) au taux maximum,

DIT que le montant sera revalorisé chaque année en application du dernier alinéa de l'article R. 2333-105 DU Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré à BAZOCHES LES BRAY, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Jean-Luc CHAPLOT